



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 35871

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la difficulté à laquelle les jeunes gens lourdement handicapés âgés de dix-huit à vingt ans sont confrontés. En effet, si l'on prend l'exemple des vacances, lorsqu'un jeune handicapé à 80 % ou plus atteint sa majorité, ses bons de vacances ne sont plus pris en charge par la caisse d'allocations familiales. Il devra attendre d'avoir vingt ans pour pouvoir bénéficier de l'allocation adulte handicapé. Cette coupure de dix-huit à vingt ans, demande aux jeunes handicapés et à leur famille un effort financier très important. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35871

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2004, page 1981